

L'an deux mil seize, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Antoine CAMPAGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Présents : 16

Antoine CAMPAGNE, Chantal BONNIN, Laurent ROBBE, Annaïck ALVAREZ FLORES, Christophe HELLEBUYCK, Danielle AUDOIN, Christian AUDOIN, Marina WINTERS, Isabelle PILLETTE, Cécile GREZ, Mathieu GODEAU, Emilie FAVART, Maxime MARCO, Pascal DEBAUD, Stéphane PRADILLON, Yacine HOFFMANN.

Pouvoir : Odile IMBENOTTE.

Excusée : Marie-Anne VIVANCO.

Absents : Pascal BOURDIER.

Secrétaire de séance : Maxime MARCO

### 2016-09-71 Fusion des Communautés de Communes : Principes de gouvernance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-6 du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-25 du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des CC de Loches Développement, de la Touraine du Sud, du Grand Ligeillois et de Montrésor,

Considérant la demande de la Préfecture pour une validation par les conseils municipaux concernés des principes de gouvernance du futur EPCI

Considérant la réunion des maires du nouvel ensemble en date du 14 septembre 2016 au cours de laquelle le nom Loches Sud Touraine a été adopté à la majorité,

Monsieur indique que les services de l'Etat demandent à ce que les principes de gouvernance de la future Communauté de Communes Loches Sud Touraine puissent être validés par les Conseils Municipaux.

Par principes de gouvernance, il est entendu :

- Le nom de l'intercommunalité,
- La localisation du siège social,
- Le nombre de délégués par communes.

En ce qui concerne le nom, Madame, Monsieur le Maire indique que la réunion des maires du 14 septembre dernier a adopté le nom : Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Il est également proposé que le siège social soit fixé dans les locaux actuels de la CCLD, au 12 avenue de la liberté 37 600 Loches. Madame, Monsieur le Maire précise que cela ne prédispose pas de la mise en place d'autres lieux d'exercice des compétences en dehors du futur siège social.

Madame, Monsieur le Maire confirme enfin qu'il n'est pas possible techniquement d'arriver à un accord local permettant d'augmenter le nombre de délégués de la nouvelle intercommunalité. En conséquence, il / elle propose de valider la répartition de droit commun comme suit :

COMMUNES	Nbre sièges	COMMUNES	Nbre sièges
Azay sur Indre	1	Abilly	1
Beaulieu Les Loches	3	Barrou	1
Bridoré	1	Betz Le Château	1
Chambourg sur Indre	2	Bossay sur Claise	1
Chanceaux Pres Loches	1	Boussay	1
Chédigny	1	Chambon	1
Cormery	2	Charnizay	1
Dolus le Sec	1	Chaumussay	1
Ferrière sur Beaulieu	1	Descartes	6
Loches	10	Ferrière Larçon	1
Perrusson	2	La Celle Guenand	1
Reignac sur Indre	2	La Celle Saint Avant	1
Saint Bauld	1	La Guerche	1
Saint Hippolyte	1	Le Grand Pressigny	1
Saint Jean Saint Germain	1	Le Petit Pressigny	1

Saint Quentin sur Indrois	1	Neuilly Le Brignon	1
Saint Senoch	1	Paulmy	1
Sennevières	1	Preuilly sur Claise	1
Tauxigny	2	Saint Flovier	1
Verneuil sur Indre	1	Tournon Saint Pierre	1
Beaumont Village	1	Yzeures sur Creuse	2
Chemillé sur Indrois	1	Bossé	1
Genillé	2	Bournan	1
Le Liège	1	La Chapelle Blanche Saint Martin	1
Loché Sur Indrois	1	Ciran	1
Montrésor	1	Civray sur Evres	1
Nouans les Fontaines	1	Cussay	1
Orbigny	1	Draché	1
Villedomain	1	Esves le Moutier	1
Villeloin Coulangé	1	Ligueil	3
		Louans	1
		Le Louroux	1
		Manthelan	2
		Marcé sur Esves	1
		Mouzay	1
		Sepmes	1
		Varennes	1
		Vou	1

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- CHOISI Loches Sud Touraine comme nom du nouvel EPCI issu de la fusion des CC Loches Développement, Touraine du Sud, Grand Ligeillois et Montrésor,
- FIXE le siège social au 12 avenue de la liberté, 37 600 Loches,
- FIXE la répartition des délégués communautaires de chacune des futures communes membres comme exposé dans le tableau ci-dessus.

Vote : 9 Pour

4 Contre (M.WINTERS, Y.HOFFMANN, E.FAVART, L.ROBBE)

4 Abstentions (C.HELLEBUYCK, P.DEBAUD, C.BONNIN, C.AUDOIN)

**2016-09-72 Convention pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-08-73 en date du 22 septembre 2015 par laquelle les membres du conseil municipale ont approuvé l'adhésion au groupement GIP RECIA.

Il rappelle que cette plateforme régionale d'e-administration permet de télétransmettre des documents vers ACTES (délibérations, arrêtés, budgets...) et vers HELIOS (comptabilité).

Les agents du secrétariat de Mairie ont d'ores et déjà assisté à une journée de formation à l'utilisation des outils d'e-administration du GIP RECIA.

Le module ACTES sera activé dès que le conseil municipal aura accepté la convention pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE la convention pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'Etat,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

**2016-09-73 Tarifs 2017 – Salles et Matériels**

Salle d'Education Populaire		Tarifs 2017	
Tarif unique à la journée		163€	
Tarifs Week-end		224€	
Caution		850€	
Foyer		Tarifs 2017	
Tarif unique à la journée		92€	
Tarifs Week-end		133€	
Caution		450€	

<b>Tables et Chaises</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Prêt (non livré) – réservé cormeriens	Gratuit
Caution	250€
<b>Podium</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Non livré – non monté	150€
Journée Supplémentaire	55€
Caution	850€
<b>Cloitre</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Vin d'honneur (6h max d'utilisation – limité au vin d'honneur et aux photos)	250€
Caution	500€
Photo	Gratuites pour les Cormeriens 30€ pour hors commune (1h maxi)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2017,
- PRECISE que les salles seront louées uniquement aux Cormeriens, aux associations ayant leur siège social à Cormery, au collège Alcuin ainsi qu'à l'école primaire Jacques Prévert de Cormery,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

**2016-09-74 Tarifs 2017 – Cimetière**

<b>Concession dans le cimetière</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Enfant – 30 ans	95€
Enfant – 50 ans	135€
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans	147€
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans, droit de Superposition	100€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple trentenaire	100€
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans	222€
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans, droit de Superposition	120€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple cinquantenaire	120€
Adultes : Concession Double pour 30 Ans	310€
Adultes : Concession Double 30 Ans, droit de Superposition	201€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple trentenaire	201€
Adultes : Concession Double pour 50 Ans	442€
Adultes : Concession Double pour 50 Ans, droit de Superposition	246€
Adultes : dépôt d'urne dans concession double cinquantenaire	246€
Droit de superposition dans concession perpétuelle ancien cimetière	395€
Dépôt urne dans concession perpétuelle de l'ancien cimetière	395€
Taxe exhumation	112€
<b>Columbarium</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Pour 15 ans	296€
Pour 30 ans	510€
Pour Dispersion des cendres	43€
Urne Supplémentaire	54€
<b>Carré Cinéraire</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Pour 30 ans	92€
Urne Supplémentaire	51€
Pour 50 ans	133€
Urne Supplémentaire	68€
<b>Jardin du Souvenir</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Dispersion des cendres	43€
Caveau provisoire	1€/j – 15j max
Vacations (exhumation/transfert de corps/ré inhumation)	22€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- \* ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2017,
- \* AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

**2016-09-75 Tarifs 2017 – Divers**

<b>Bibliothèque</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Abonnement annuel – Individuel	5€
Abonnement annuel – Familial	10€
<b>Droit de place</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Marché : emplacement mètre linéaire	0.67€
Marché : Electricité – Forfait	1.04€
Hors Marché : ½ journée	4.13€

<b>Taxis</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Redevance 1 place	42€
<b>Autre</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Photocopie	0.25€
Extrait matrice cadastrale	2€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2017,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

**2016-09-76 Bail Commercial - Camping**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu le Code du Commerce,  
Vu le Projet de bail commercial annexé,  
En vue de l'exploitation du camping, la Commune de CORMERY propose de mettre à disposition de la société, en cours de constitution au registre de commerce et des sociétés,

**Désignation des biens :**

Terrain figurant au cadastre :

Type	Section	N°	Rue / Lieudit	Surface
Terrain	B	1037	Rue Rabelais Prairie de Crotet	8 615m <sup>2</sup>

Il est indiqué que M. GODEAU, conseiller municipal, est partie prenante dans ce dossier. Il ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil :**

- APPROUVE le bail commercial annexé, pour une durée de 9 années entières consécutives à compter du ...,
- PRECISE que le loyer sera gratuit pendant les 2 premières années puis sera de 250€ HT/an et qu'il sera ensuite révisable tous les 3 ans à la date anniversaire du bail,
- INDIQUE que les frais d'élagage des arbres situés sur ce terrain resteront à la charge de la commune,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

Vote : 13 Pour  
3 Abstentions (S.PRADILLON, O.IMBENOTTE, P.DEBAUD)

**2016-09-77 Travaux de terrassement pour l'implantation du futur City Stade**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-06-46 par laquelle les membres du conseil ont approuvé le choix de l'entreprise pour la création d'un City Stade à CORMERY.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est indispensable d'effectuer des travaux de terrassement. Il est en effet rappelé que la structure sera implantée sur le terrain situé près de l'école Jacques Prévert, au-dessus du bassin d'orage.

Cependant, l'aménageur de la ZAC du Chaumenier, la Société CM-CIC Aménagement, a déposé de la terre végétale. Il convient donc de la déplacer afin de réaliser les travaux dans de bonnes conditions.

Plusieurs devis ont été demandés, cependant ils n'ont pas encore été tous réceptionnés. Afin de ne pas perdre de temps dans la procédure, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter le devis le moins élevé dans ce dossier, à hauteur maximum de 8 850€ HT (devis le moins élevé déjà réceptionné).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant au déplacement de la terre végétale située au-dessus du bassin d'orage, afin de réaliser le City Stade, pour un montant maximum de 8 850€ HT.